

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE		
Nom		Prénom
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel @
<i>Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).</i>		
Date de publication		Numéro d'inscription

IDENTIFICATION DE LA OU DES PERSONNES RESPONSABLES		
Nom		Prénom
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel @

DÉCLARATION DE LA OU DES PERSONNES RESPONSABLES	
<p>Je Soussigné, _____, autorise la municipalité de Lac-Supérieur à divulguer les coordonnées de la ou des personnes qui sont responsables de la résidence de tourisme et/ou de la propriété en location à un tiers ainsi que sur le site internet de la municipalité.</p> <p style="text-align: center;"><small>Nom complet en caractères d'imprimerie</small></p>	
Signature	Date

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT		
Nom de l'établissement		Nombre maximal d'unités
Adresse	Ville	Code postal

CARACTÉRISTIQUES DE LA PROPRIÉTÉ	
Type d'habitation <input type="checkbox"/> H1 : Habitation unifamiliale <input type="checkbox"/> H2 : Habitation bifamiliale <input type="checkbox"/> H2 : Habitation multifamiliale (3 et+)	Mode d'implantation <input type="checkbox"/> Isolée (1 seul bâtiment) <input type="checkbox"/> Jumelée (2 bâtiments avec mur mitoyen) <input type="checkbox"/> Contiguë (plus de 2 bâtiments jumelés)
Logement supplémentaire <input type="checkbox"/> Logement au sous-sol	Superficie Emprise au sol : _____ m ² Superficie totale de plancher : _____ m ² Nombre de chambres en location : _____

DESCRIPTION DE L'USAGE CONDITIONNEL PROJETÉ ET DES TRAVAUX REQUIS
<hr/> <hr/> <hr/>

FRAIS D'ÉTUDE

Usage conditionnel – Résidence de tourisme	100.00\$*
Certificat d'occupation	50.00\$**

*Les frais d'étude fixe sont payables au dépôt de la demande.
**Le certificat d'occupation est payable suite à la résolution du Conseil municipal autorisant l'usage conditionnel.

OBJECTIFS ET CRITÈRES

L'évaluation de l'opportunité de permettre l'usage résidence de tourisme est faite selon les critères suivants :

- Pour une nouvelle construction, la résidence doit s'intégrer harmonieusement au milieu naturel et au paysage. Pour une résidence déjà construite, la compatibilité et la complémentarité de l'usage proposé avec le milieu naturel doivent être analysées;
- Pour une nouvelle construction, le bâtiment et l'implantation sont réalisés dans un esprit de préservation maximale du couvert végétal;
- L'implantation de la résidence de tourisme se fait en complémentarité avec les autres usages déjà en place dans son secteur;
- Le projet permet de préserver la quiétude du voisinage et n'engendre pas d'incidences significatives sur le milieu environnant, c'est-à-dire en termes d'impacts quant :
 - Aux caractéristiques architecturales observables dans le voisinage (volumétrie et gabarit des bâtiments, couleurs, matériaux, pentes de toit, etc.);
 - À l'aménagement du terrain.
- Pour une nouvelle construction, le bâtiment est implanté à une distance respectable d'environ 20 mètres d'un usage résidentiel afin d'atténuer les impacts de l'opération de la résidence de tourisme;
- Pour un bâtiment existant qui n'est pas à une distance considérable d'un usage résidentiel, une zone tampon constituée d'éléments naturels d'environ 5 mètres de profondeur est aménagée afin de permettre d'isoler visuellement le bâtiment et les aires d'utilisation;
- La localisation de l'usage projeté ne causera pas une augmentation significative de la circulation dans le secteur où il est situé;
- L'opération de la résidence de tourisme ne constituera pas une source de bruit susceptible de troubler la quiétude, le repos ou la paix du secteur ou des voisins;
- Les espaces de jeu extérieurs, les terrasses, les jardins, les piscines et bains-tourbillon, les stationnements sont localisés de façon à minimiser les nuisances;
- Le nombre de cases de stationnement sur le terrain est suffisant pour y stationner les véhicules prévus des locataires;
- Aucun projet d'affichage ne vient identifier l'établissement hors du site à l'exception de l'enseigne de classification des établissements touristiques officielle de Tourisme Québec;
- L'éclairage extérieur des aires de circulation et de stationnement, des espaces de jeu, des aires d'agrément et des bâtiments n'affecte pas le voisinage et permet d'assurer la protection du ciel nocturne :
 - L'utilisation de la lumière assure la sécurité des lieux tout en prenant soin de ne pas incommoder les emplacements voisins;
 - Les équipements d'éclairage d'ambiance sont conçus de manière à orienter le flux de lumière vers le sol.
- Le nombre de chambres proposé dans la résidence ne doit pas dépasser la capacité de l'installation septique en place;
- Le nombre maximum de personnes pouvant occuper la résidence ne doit pas dépasser deux personnes par chambre proposée;
- En tout temps lorsque la maison est louée, une personne responsable et résidant à proximité devra s'assurer du respect de la réglementation municipale par les locataires et devra pouvoir être rejointe par la municipalité et/ou par les résidents du secteur en cas de besoin.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- **Certificat de localisation** incluant l'implantation des éléments suivants :
 - Le bâtiment principal;
 - Le ou les bâtiments accessoires tel cabanon, garage, serre, sauna (etc.*);
 - Les espaces de jeux, jardins, terrasse*;
 - Les piscines et les spa*;
 - Les cases de stationnement*;
 - Les zones tampons naturelles de 5 mètres entre les propriétés voisines*.
- **Photos de la propriété;**
- Formulaire du CITQ dûment rempli.

**Les éléments n'apparaissant pas sur le certificat de localisation peuvent être ajoutés manuellement, tout en respectant l'échelle du document original, et en prenant soin d'y inscrire toutes les distances nécessaires à la bonne compréhension du plan.*

Toute autre information ou document jugé nécessaire par le fonctionnaire désigné

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je
Soussigné, _____, déclare que les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques
Nom complet en caractères d'imprimerie

De plus, j'autorise la municipalité de Lac-Supérieur à divulguer les coordonnées de la ou des personnes ressources ainsi que les coordonnées du propriétaire ou des copropriétaires qui sont responsables de la résidence de tourisme et/ou de la propriété en location à un tiers ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Signature

Date